

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 30 Août 2016

Présents : M. GIROUD- GARAMPON, NARDIN, DA CUNHA VELOSO, FRANZIN, FARRAT, SABATINO.
Excusé : Mr SERVE .

RAPPEL DES OBLIGATION DES CLUBS SAISON 2016/2017 :

Les obligations des Clubs au Statut Fédéral de l'Arbitrage doivent être couvertes par des Arbitres Seniors (âgés de 23 ans et plus au 1er janvier de la saison en cours) et majeurs (âgés de 18 ans et plus au 1er janvier de la saison en cours). Pour la saison 2016/2017, le 1er janvier concerné sera le 1er janvier 2017. Pour les 2 premiers niveaux des Districts, de la Ligue et de la Fédération (Championnats libres Seniors) le nombre d'Arbitres ne peut être inférieur à :

Championnat de Ligue 1 : 10 Arbitres Majeurs dont 6 Arbitres Seniors dont 1 formé et reçu avant le 31 Janvier de la saison en cours.

Championnat de Ligue 2 : 8 Arbitres Majeurs dont 5 Arbitres Seniors dont 1 formé et reçu avant le 31 Janvier de la saison en cours.

Championnat Féminin de Division 1 : 2 Arbitres dont 1 Arbitre Majeur.

Championnat Féminin de Division 2 : 1 Arbitre.

Championnat National : 6 Arbitres Majeurs dont 4 Arbitres Seniors.

CFA et CFA 2 : 5 Arbitres Majeurs dont 3 Arbitres Seniors.

Championnat Futsal Division 1 : 2 Arbitres dont 1 Arbitre Majeur.

Championnat Futsal Division 2 : 1 Arbitre.

Division Honneur : 4 Arbitres Majeurs dont 2 Arbitres Seniors.

Honneur Régional : 3 Arbitres Majeurs dont 2 Arbitres Seniors

Promotion Honneur Régional et Division Supérieure de District : 2 Arbitres Majeurs dont 1 Arbitre Senior.

Deuxième niveau de District : 1 Arbitre Senior.

Autres niveaux de District : 1 Arbitre.

Pour les Clubs ayant une ou plusieurs équipes de Jeunes qui disputent Le Championnat National des U 19, des U 17 et le Championnat de Ligue Elite et/ou Honneur U 19, U 17 et U 15 : 2 Jeunes Arbitres.

Le Championnat de Ligue Promotion U 19, U 17, U 15 et le Championnat de Jeunes de la plus haute série de District : 1 Jeune Arbitre.

CATEGORIE D'AGE :

STATUT DE L'ARBITRAGE SAISON 2016/2017 (article 41 FFF et 14 LRAF).

Arbitres seniors majeurs (Statut Fédéral)

Seniors : Nés au plus tard le 1er Janvier 1994.

Majeurs : Avoir 18 ans au 1er Janvier 2017.

Nés au plus tard le 1er Janvier 1999.

Jeunes Arbitres (13-23 ans au 1er Janvier de la saison en cours) : Nés entre le 1er Janvier 2004 et le 31 Décembre 1993.

Article 39 : Rappel des obligations :

Nombre de journées minimum à diriger (1 journée va du lundi au dimanche inclus):

SENIORS ET MAJEURS : 18 dont 1 dans les 3 dernières journées de Championnat.

JEUNES : 15 dont 1 dans les 3 dernières journées de Championnat.

Pour les joueurs arbitres, c'est le total des obligations qui doit être couvert par 2 joueurs arbitres pour représenter un arbitre.

Arbitres représentatifs : licences avant le 15 juillet. Examens théoriques : avant le 31 janvier. 9 journées minimum sauf impossibilité.

COURRIERS

Arbitres :

KOUAS Abdelfettha : La commission entérine votre changement de club pour raisons professionnelles. Vous représenterez le club de Virieu dès la saison 2016/2017.

LAURENT Saint-Albin : La commission entérine votre demande d'être indépendant pour raisons personnelles dès la saison 2016/2017.

OMIR Fouad : La commission entérine votre démission du club d'Echirolles pour raisons personnelles vous devenez indépendant dès la saison 2016/2017.

GUADAGNINO Lucie : Après deux années « indépendant » La commission entérine votre demande de représenter le club de Corbelin dès la saison 2016/2017.

BRIOUA Nouredine : Après deux années « indépendant » La commission entérine votre demande de représenter le club de ST Joseph De Rivière dès la saison 2016/2017.

GAGGERO Raphaël : Après deux années « indépendant » La commission entérine votre demande de représenter le club de La Batie Montgascon dès la saison 2016/2017.

BERRABHA Abdelkader : Après deux années « indépendant » La commission entérine votre demande de représenter le club de La Vallée De La Gresse dès la saison 2016/2017.

PAIN David : La commission entérine votre changement de club pour raisons professionnelles. Vous représenterez le club de Echenevex Segny Chevry dès la saison 2016/2017.

ZEMZEMI Oualid : La commission entérine votre changement de club pour raisons professionnelles. Vous représenterez le club de Beaucroissant dès la saison 2016/2017.

MAURIES Pierre : La commission entérine votre demande d'être indépendant pour raisons personnelles dès la saison 2016/2017.

Clubs :

FCVH38 : Les infractions au statut de l'arbitrage courent pour la saison entière.

J.S St Georgeise : Mr VAILLANT Erwin a dirigé 11 rencontres la saison passée, vous couvrant au statut de l'arbitrage, vous avez droit à six mutés pour la saison 2016/2017.

As Martinérois : Mr KOUAS Abdelfettha quitte le club pour raisons professionnelles, il ne vous représente plus au statut de l'arbitrage.

Fc Echirolles : Mr OMIR Fouad démissionne de votre club, il ne vous représente plus au statut de l'arbitrage.

Fc Tignieu Jameyzieu : Mr LAURENT Saint-Albin démissionne de votre club, il ne vous représente plus au statut de l'arbitrage.

Formafoot Bièvre Valloire : Mr MAURIES Pierre démissionne de votre club, il ne vous représente plus au statut de l'arbitrage.